

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015

**Présents :** Mmes LEMAIRE, FLAMME, DAUBREGE, SFREDDO, NICAISE, CONTESSE  
MM. SERPILLON, THIRY, DAUBREGE, BOULEAU, COPPEE, SUEUR, DREUMONT

**Pouvoirs :** Monsieur LEMOINE donne pouvoir à M SERPILLON

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

### Adoption du compte- rendu de la réunion du 5 décembre 2014

Après sollicitation par le Maire des membres du Conseil Municipal présents à cette réunion, il n'y a pas d'observation sur le compte rendu de cette réunion, celui -ci est donc adopté.

Le Conseil Municipal désigne monsieur Nicolas BOULEAU comme secrétaire de séance.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que madame Véronique BERGES a envoyé sa démission du Conseil Municipal. Cette requête a été validée par la Sous-Préfecture le 16 février 2015.

### **ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur le Maire se retire de l'Assemblée pour le vote du Compte Administratif 2014. Madame DURANT procède à la distribution des documents relatifs au compte administratif et le compte de gestion de la trésorerie. Madame FLAMME précise que ce document a été examiné en Commission des Finances le 18 mars dernier lors du débat d'orientation budgétaire 2015 et lit les résultats de l'exercice 2014. Elle précise que la section de fonctionnement présente un résultat de clôture excédentaire de **193 894,25 euros**. La balance comptable de Monsieur le Receveur présente le même résultat.

La section d'investissement présente un résultat de clôture déficitaire de **161 490,26 euros**. Les restes à réaliser s'élèvent, en dépenses d'investissement à **54 968,00 euros** et en recettes d'investissement à **100 000,00 euros**. Le solde d'exécution total en section d'investissement est donc déficitaire de **116 458,26 euros**.

Madame FLAMME propose donc d'affecter le résultat 2014 ainsi qu'il suit :

- ⇒ Reprise d'une somme de **77435,99 euros au compte 002 - Résultat de fonctionnement reporté** (recette de la section de fonctionnement à reprendre au Budget Primitif 2015)
- ⇒ Affectation d'une somme de **116 458,26 euros au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé** (montant à reprendre pour financer l'investissement 2015 et les soldes 2014)

**Après délibération, le Compte Administratif 2014 est adopté à l'unanimité ainsi que l'approbation du compte de gestion de Mmadame le Receveur Municipal.**

### **ADOPTION BUDGET PRIMITIF 2015**

Monsieur le Maire est rappelé en salle du Conseil Municipal pour l'étude du budget primitif 2015. Il rappelle au Conseil Municipal que les dotations de l'Etat baissent à raison de 5233 € en 2014, 12658 € en 2015 et le même montant en 2016 et 2017. La dotation de solidarité

communautaire baisse également, au cours de l'année 2013, la CCSA avait versé 38000 € y intégrant le salaire de notre moniteur sportif. Le souhait d'intégrer le moniteur sportif au sein de l'effectif du personnel de la CAMVS a été formulé. La CLECT, chargée d'étudier les transferts de charges va se réunir et nous aurons certainement une participation financière à ce sujet. Nous sommes dans l'incertitude pour certaines compétences reprises par la CAMVS, telle que le SDIS. Par contre le Fonds de péréquation intercommunal et communal devrait augmenter de 36%. En effet, cette année, il faut fournir un effort fiscal égal à 0,9, celui de la CAMVS est supérieur ce qui implique la hausse pour 2015. La dotation de solidarité de l'état doit augmenter d'environ 7%. Pour les perspectives de l'avenir, monsieur le Maire précise également que deux emprunts vont se terminer au cours des années 2017 et 2018 représentant 25000 € d'annuités. Il indique également que monsieur DUEZ partira normalement en retraite en 2017, les charges de personnel se réduiront d'un demi salaire, soit environ 20000 €.

Madame FLAMME poursuit par la présentation des documents budgétaires reprenant le détail des dépenses et recettes de fonctionnement du Budget Primitif 2015. Cette année, une proposition est faite au budget, pour la prise en charge du repas des aînés du mois de mai (frais de traiteur). Une baisse de fréquentation aux différentes activités proposées conduit à des finances de plus en plus réduites. Le comité puise dans ses réserves depuis l'année 2010.

Comme chaque année, les taux d'imposition sont revus avec une hausse de 1%.

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de voter ces taux d'imposition 2015. Après concertation, il est décidé de retenir :

⇒ <b>Taxe d'Habitation</b>	<b>14.67 %</b>
⇒ <b>Taxe Foncière sur le bâti</b>	<b>12.24 %</b>
⇒ <b>Taxe Foncière sur le non bâti</b>	<b>38.60 %</b>

Le tableau des subventions communales a été examiné et voté globalement pour un montant total de 21 298 €. L'association Run and Bike, créée en décembre 2014, a sollicité une subvention communale. Il a été décidé de voir si celle-ci fonctionne correctement au cours de l'année 2015 avant l'attribution d'une subvention. Les associations ayant les subventions les plus élevées vont subir une baisse de 1000 €, telles que le comité des fêtes, le comité des aînés, 1500 € pour le football. Il est précisé que la Société Flamme Environnement a sollicité la commune pour modifier le jour du ramassage des ordures ménagères. En remerciement pour l'accord reçu, elle versera 1000 € à la commune, chargée de les rétribuer.

Les autres associations subiront une baisse de 5%. Monsieur DREUMONT intervient en disant que la société de chasse nettoie les sentiers de la commune (ramassage des déchets). Monsieur COPPEE précise également que c'est la seule association qui s'est proposée d'apporter une aide pour la cérémonie du 14 juin dernier. Il est précisé que ces baisses de subventions ne sont pas une sanction mais une participation à l'effort de l'équilibre budgétaire qui voit ses recettes diminuées.

Les membres du Conseil Municipal, membres d'une association, n'ont pas pris part au vote. Cette décision a été validée par le Conseil Municipal.

Les documents reprenant les dépenses et les recettes d'investissement sont examinés par les membres du Conseil Municipal.

Madame FLAMME lit et explique le détail des travaux à réaliser au cours de l'année 2015. Monsieur COPPEE indique que le columbarium est installé et que deux cases sont vendues. Il informe également le besoin de changer le camion communal. Il informe avoir eu différents contacts et précise qu'un véhicule d'occasion est disponible chez Nissan. Il est en bon état et affiche 1000 kilomètres au compteur. Il a demandé à réserver ce véhicule et précise qu'un attelage sera posé si la commande se finalise. Ce véhicule est l'équivalent d'un trafic, cela est suffisant pour les besoins de notre service technique. Madame LEMAIRE prend la parole en précisant que, monsieur Syllebranke lui a formulé une demande pour l'achat de tables et de

chaises à l'école maternelle. Cette dépense est donc reprise au budget ainsi qu'un four micro-ondes pour le centre de loisirs. Les différentes dépenses sont reprises et commentées en détail. Monsieur le Maire propose de passer au vote du Budget Primitif 2015.

**Après délibération, le Budget Primitif 2015 est adopté à l'unanimité.**

**REMUNERATION DU PERSONNEL CLSH 2015**

Madame LEMAIRE informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu avec Sylvie DAUBREGE et Annabelle DEWAULLE concernant le recrutement des animateurs et le règlement intérieur.

Elle indique que le recrutement du personnel encadrant est terminé, le nombre d'animateurs sera arrêté lorsque les inscriptions seront terminées. Cette année, il y a eu dix-huit candidatures. Nous n'avons pu retenir la candidature de deux jeunes saint rémysiens de dix-sept ans. Ils ont postulé tardivement et nous devons respecter un quota relatif au nombre de stagiaires. Frédéric BOULENGUER, moniteur sportif sera également mis à disposition par l'OMS. Aujourd'hui, a eu lieu les premières inscriptions pour le CLSH, 39 ont été comptabilisées. Elle explique que le 5 mars dernier, elle s'est rendue à une réunion de la Caisse d'Allocations Familiales. Lors de celle-ci, des informations ont été données sur les tarifs revus en fonction du quotient familial. Elle en donne le détail et explique cette nouvelle tarification (plus de tarif dégressif etc...) Le règlement du CLSH a été corrigé dans le sens où il n'y aura plus d'inscription à la carte, trop complexe à gérer. Les téléphones mobiles seront formellement interdits, les parents seront tenus à respecter les horaires de prise en charge des enfants, ils ne pourront venir voir leurs enfants au camping. Les pique-niques seront pris en charge par la famille et apportés par l'enfant dans un sac à dos.

Une réunion, destinée aux communes rurales, a été organisée par la CAMVS pour les Centres de Loisirs. Les entrées à la piscine d'Aulnoye-Aymeries seront gratuites, il n'y aura que les frais de transports à prendre en charge financièrement. Des ruchers pédagogiques ont été mis en place à Eclaibes, c'est une activité qui serait intéressante pour le CLSH ou l'école, connaître la vie des abeilles, la pratique de la récolte du miel.

Mme DURANT distribue un document reprenant un comparatif des salaires du personnel de Centre de Loisirs avec les années antérieures.

Madame LEMAIRE rappelle à ses collègues que ceux-ci sont fixés selon une grille indiciaire correspondante au cadre d'emploi de la filière animation de la Fonction Publique Territoriale.

**Après délibération,**

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les rémunérations comme l'an dernier, à savoir :**

<b><u>Directeur du Centre :</u></b>	<b>95% de l'indice majoré 375</b>
<b><u>Animateur diplômé :</u></b>	<b>75% de l'indice majoré 321</b>
<b><u>Animateur non diplômé</u></b>	<b>65% de l'indice majoré 321</b>
	<b>Brut</b>
<b>Indemnité de nuitée :</b>	<b>20 euros</b>

A ce traitement, sera ajouté l'indemnité de résidence se rapportant à l'indice, le cas échéant, le supplément familial.

Madame LEMAIRE fait une remarque concernant les activités de la bibliothèque pendant les vacances de Pâques. Celles-ci ne pourront avoir lieu car Sabrina POLVENT et Audrey MAIRESSE doivent suivre des formations.

## INFORMATIONS DIVERSES :

ث **Réussir notre Sambre** : Madame DURANT lit un courrier émanant de Réussir notre Sambre, association où la commune a conclu une adhésion. Celle-ci a pour objet de mettre en place un réseau d'information et de connaissance de la rivière Sambre et du canal de la Sambre à l'Oise.

Il est nécessaire de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour représenter la commune lors des différents échanges. Monsieur le Maire précise qu'il a assisté à une réunion dernièrement, il propose donc sa candidature pour être membre titulaire.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter cette candidature.

Monsieur Georges DREUMONT propose sa candidature pour être membre suppléant.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'accepter cette candidature.

ث **Convention électricité** : Madame DURANT informe le Conseil Municipal que la Commune a signé une convention avec l'UGAP le 25 février dernier. Celle-ci a pour objet la mise à disposition d'un marché de fourniture, d'acheminement d'électricité et services associés passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure. C'est le même principe que le dispositif d'achat groupé de fournitures de gaz. Tous les documents nécessaires pour l'adhésion à ce dispositif électricité ont été envoyés à l'ugap.

ث **Droit de préemption urbain** : Une déclaration a été transmise par Maître FABRE Antoine de Castre concernant une maison d'habitation située 14 Grand Rue, appartenant à Madame PETIT Roselyne, Monsieur PETIT Freddy et Mademoiselle PETIT Aurore, vendue à Monsieur BARATA NEVES Antony, domicilié 59 rue Germain Huftier (nord), pour la somme de 60 000€ (changement de notaire depuis la dernière déclaration).

La seconde a été transmise par Maître LEVECQ Christophe de Maubeuge concernant une maison d'habitation située 2 rue de la Panneterie, appartenant à Madame GORROCHATEGUI Christelle, Monsieur VANDENBORN Julian, Mademoiselle VANDENBORN Anaïs et Monsieur VANDENBORN Jonathan vendue à Mademoiselle DEBOOSERE Laurie, domicilié 61 avenue Maurice Thorez à Bachant (nord), pour la somme de 60 000€.

La troisième a été transmise par Maître LEVECQ Christophe de Maubeuge concernant une maison d'habitation située 1 rue d'Hautmont, appartenant à Monsieur DEVIGNE Gérard vendue à Monsieur DEVORSINE Mathieu, domicilié 235 rue Jules Gallois à Louvroil (nord), pour la somme de 35 000€.

La quatrième a été transmise par Maître AZAMBRE Antoine de Berlaimont concernant une maison d'habitation située 13 rue Germain Huftier, appartenant à Monsieur SERPILLON Sébastien et à Mademoiselle ELIET Sophie vendue à Monsieur LEFEBVRE Jonathan et à Mademoiselle GRANDTNER Marine, domicilié 5 lieudit Cloussy à Etroeungt (nord), pour la somme de 140 000€.

ث **74 et 76 Grand Rue** : Un courrier en recommandé a été adressé à monsieur Robert FLAMME au cours de la semaine dernière, concernant l'état d'avancement des travaux. En conclusion, nous lui avons indiqué que si les délais ne nous donnent pas satisfaction, une expertise serait diligentée. A ce dernier, était joint, le compte rendu de la réunion qui s'est déroulée le 28 janvier dernier avec Eau et Force, SOGEA etc...

Monsieur FLAMME avait interrogé monsieur COPPEE sur différents points concernant les logements. Cette réunion apportait donc une réponse à ses questions.

**Enquête publique** : Monsieur le Maire indique qu'il a été interrogé par la Sous-Préfecture cet après-midi pour fixer des dates de permanences en mairie concernant une enquête publique. Celle-ci devrait avoir lieu au cours du mois de mai et concernerait l'aménagement de sécurité de la route départementale 959.

## QUESTIONS DIVERSES

☞ Laurence LEMAIRE indique avoir été interpellée par une maman qui avait récupéré ses enfants à la garderie en dehors des horaires règlementaires. Le règlement précise que tout retard est facturé 10 euros par enfant. L'intéressée s'est acquittée de cette facturation mais a fait part de son mécontentement, se voir pénaliser à hauteur de 20 euros pour vingt minutes de retard.

Il n'y a plus de questions diverses.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.**